

OFFICE NOTARIAL DU MARTROI



Stéphane LEVET

D.E.S. GESTION DE PATRIMOINE (CLERMONT FERRAND)
MASTER II DROIT FISCAL APPROFONDI (PARIS-DAUPHINE)

6, Place du Martroi - ORLEANS
Adresse Postale :
C.S. 12007 - 45010 ORLÉANS CEDEX 1

Tél. 02.38.24.04.64

Fax. 02.38.54.07.01

Email : office.martroi@notaires.fr

Négociation Immobilière

Tél. 02.38.24.04.64

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

- **une copie d'acte de décès,**
- **une copie du livret de famille,** ainsi que ceux des précédents mariages, si le défunt a été marié plusieurs fois,
- **le contrat de mariage du défunt** s'il en existe un,
- **la copie de la carte nationale d'identité** de chaque héritier s'il y en a,
- **une copie du livret de famille de chaque héritier** s'il y en a,
- **les contrats de mariage de chaque héritier** s'il y en a,
- **la copie notariée de la donation aux enfants ou entre époux,**
- le ou les **testaments,**
- **la copie des éventuels changements de régime matrimonial** et des jugements d'homologation,
- **la copie du jugement de divorce ou de séparation de corps** du défunt éventuellement,
- **les documents bancaires** : relevés d'identité bancaire de compte joint ou personnel, ou de compte chèque postal, donnant la possibilité de vérifier les sommes inscrites sur le compte en banque ou le CCP, les livrets de Caisse d'Epargne
- **les documents** relatifs aux **assurances-vie,**
- **le portefeuille de titres non cotés et droits sociaux,** accompagnés du dernier bilan de la société,
- **une estimation des liquidités** qui existent au moment du décès,
- **les documents de sécurité sociale et d'organismes de mutuelle et retraite,** avec les derniers relevés de versement des prestations et des pensions,

Société titulaire d'un office notarial - Successeurs de Mes LAUGIER - BORD - ARMANINI - VERGRACHT - KERMAGORET

Membre d'une Association Agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté

ÉTUDE FERMÉE LE SAMEDI

Accueil téléphonique le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 10 h00 à 12h00 & 14h00 à 17h00

Site internet : <http://office-du-martroi-orleans.notaires.fr/>

- **la carte grise ou la photocopie** du ou des véhicules appartenant au défunt,
- **les polices d'assurance** du mobilier, des bijoux et objets d'art,
- **les factures de meubles de valeur,**
- **les assurances décès éventuelles** : contrat, justification de paiement des primes, - **les titres de propriété des biens immobiliers et fonds de commerce**, ainsi que la **copie des contrats de location pour les biens loués** à des locataires par le défunt, avec le montant des loyers perçus et des dépôts de garantie (joindre le justificatif des crédits non entièrement remboursés),
- **les avertissements d'impôts** non réglés à la date du décès,
- **les copies des actes d'emprunt et tableaux d'amortissement,**
- **les avis d'échéance non payés au jour du décès** : eau, électricité, gaz, téléphone, loyer, charges de copropriété, plus les dernières dépenses de maladie du défunt et les frais funéraires,
- **le salaire dû** à un employé de maison,
- **les sommes dues** à des entrepreneurs ou fournisseurs,
- **les sommes versées au défunt** par le Fond de Solidarité Vieillesse,
- **les sommes dues** au titre de l'aide sociale et de la prestation spécifique dépendances.